



Compte rendu de réunion du Comité Directeur du Comité Départemental des P.O 23 février 2013

<u>Présents</u>: PRECLOUX Michel – FAUVEAU Magali – GIL Robert – PADOVANNI Sonia – KNOBLOCH Christophe – SAUVAGEOT Jean Luc – RAVAGNI Laurent – ROMERA Cyril

Excusées: RODEAU Marie – STEFANELLO Anne - HERNANDEZ Jean Paul

Absents : GACHON Stéphane – PORTEIX Stéphane.

<u>Invités</u>: BONZOMS Jérôme – ANDRE-POYAUT Robin.

1) CNDS 2013

Pour la part traditionnelle, les dossiers de subvention devront être remis au Comité Départemental au plus tard le 15 mars 2013.

L'ensemble de la subvention a redistribué aux clubs du département s'élève à 4 000,00 €.

Pour les autres demandes de subvention, elles devront être envoyées directement au CNDS.

Pour les compétitions étiquetées « Championnat de France » le budget est de 23 000 € pour l'ensemble du département.

Les compétitions pouvant y prétendre sont:

- Eau Libre à CANET
- Nationale 2 synchro à LE BOULOU
- Elite Hiver 2012 à SAINT-CYPRIEN (rattrapage).

Aucune subvention CNDS ne sera attribuée en 2013 pour les équipements.









2) Formation au BF1

Un point est fait par Jérôme BONZOMS (Responsable de la formation) sur le déroulement de la formation au BF 1, réalisée cette saison au niveau du département.

Pour cette session, 16 candidats suivent cette formation.

A ce jour, 50% de la formation est effectuée et tout se passe correctement avec des ajustements à faire du fait de cette première fois.

Dans le cadre de la formation, Robert GIL dispensera avec Jérôme BONZOMS la formation pour le passage de l'officiel B (natation course) aux 16 candidats aux dates ci-dessous :

- Mercredi 20 Mars: préparation à l'examen
- Mercredi 27 Mars: passage de l'examen (session ouverte à tous candidats licenciés et préparés).

Pour pérenniser cette formation au niveau du département dans les prochaines années, il faudra une participation minimale de 12 candidats par saison sportive.

Pour cela, il faut s'appuyer sur les clubs pour faire passer les informations concernant cette formation que nos nageurs peuvent faire dès l'âge de 16 ans.

La formation au BF 2 pourra être faite aussi dans le département dès la saison prochaine (accord du Comité Régional).

L'objectif étant, à terme, que le département puisse dispenser toutes les formations nécessaire à l'obtention du BJEPSAAN : BF1 – BF 2 – PSE1 – BNSSA – UC1 – UC3 – UC9

Pour informations complémentaires, vous pouvez contacter Jérôme BONZOMS par mail : <u>j.bonzoms@gmail.com</u>









3) Calendrier natation course

Après plusieurs modifications de lieux pour les NATATHLONS, suite à des problèmes de disponibilités de piscine, ci-après la dernière version:

Dates	Natathlon	Lieu	Horaires
Dimanche 17 mars	1 ^{er} plot	St ESTEVE	08h30 - 10h00
			14h00 - 15h00
Samedi 13 avril	2 ^{ème} plot	CANET	18h00 - 19h00
Dimanche 14 avril	2 ^{ème} plot	CANET	14h00 - 15h00 16h30 Pass'compétition
Dimanche 19 mai	3 ^{ème} plot	St CYPRIEN	08h30 - 10h00
	_		14h00 - 15h00









4) Natation synchronisée

Un compte rendu sur le déroulement de la saison sportive de natation synchronisée est fait par Magali FAUVEAU, en l'absence de Stéphane GACHON.

Les compétitions nationales de natation synchronisée se dérouleront à partir du mois de mai, hors mis les « élites hiver » qui se sont déroulés à Saint-Cyprien en décembre 2012.

Pour les compétitions régionales du socle de formation, 4 compétitions ont eu lieu à ce jour.

5) Labellisation

Les clubs labellisés en 2013 de notre département sont:

• AQUA & SYNCHRO 66 : Développement.

CANET 66 Natation: Formation.CN SAINT-CYPRIEN: Formation.

Les clubs Structurants de notre département en 2013 sont:

Nationaux:

CN Saint-Cyprien: Natation Synchronisée Canet 66 Natation: Natation Course CNS Saint-Estève: Natation Course

Interrégionaux:

Aqua&Synchro 66: Natation Synchronisée

Régionaux:

AS Saint-Cyprien: Natation Course

Départementaux:

Thuir Natation: Natation Estivale Le Boulou Natation: Natation Estivale

CN Céret: Natation Estivale









6) Aides 2013 du comité régional pour mieux favoriser le développement de l'ENF

Le Président informe les participants sur le fait que le développement de la licence « avenir » est encouragé par la Comité régional de Natation du LR.

En effet, le comité régional octroiera une ristourne de $5 \in$ aux licences « avenir » (portant le tarif de la licence de $20 \in$ à $15 \in$). Cette ristourne sera reversée aux clubs en septembre.

Les clubs labellisés n'auront aucune démarche à accomplir pour obtenir le versement de la ristourne.

Les clubs non labellisés pourront prétendre à cette ristourne s'ils remplissent les conditions suivantes:

- Avoir un nombre des licences en augmentation de 10 % ou plus par rapport au total des licenciés de l'année précédente.
- Posséder un quota des licenciés »avenir » égal ou supérieur à 20 % au total général des licences globales du club.



